

## TARIFS DES PROFESSIONNELS POUR L'ACCES EN DECHETERIE A COMPTER DU 01/01/2025

AVEC CARTE et BAC sur les communes en redevance incitative :

Facturation à l'année incluant un forfait de 4 m<sup>3</sup> pour l'accès en déchèterie.

**Les apports au-delà des 4 m<sup>3</sup> seront facturés sur l'année suivante** en fonction de la grille de tarifs ci-dessous.

TARIFS : MONTANT DE LA REDEVANCE INCITATIVE SUR LES ORDURES MENAGERES EN FONCTION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES BACS INCLUANT UN FORFAIT DE 4 M<sup>3</sup> PAR AN.

Apports limités à 2 m <sup>3</sup> par semaine	Nature des déchets	m <sup>3</sup> supplémentaire (au-delà de 2 m <sup>3</sup> par semestre)
	<i>Encombrants</i>	30 € / m <sup>3</sup>
	<i>Gravats</i>	20 € / m <sup>3</sup>
	<i>Bois</i>	10 € / m <sup>3</sup>
	<i>Végétaux</i>	20 € / m <sup>3</sup>
	<i>Plastiques</i>	15€ / m <sup>3</sup>
	<i>Cartons</i>	10€ / m <sup>3</sup>
	<i>Métaux</i>	Gratuit
	<i>Meubles</i>	Gratuit

Catégories des déchets dangereux		Nature des déchets	Tarifs	
10 kg par semaine Pour les quantités supérieures : prendre contact avec l'agent d'accueil qui vous conseillera.	Catégorie 1	<i>Emballages souillés Filtres à huile de voiture Peintures/Solvants</i>	Déchets dangereux non inclus dans le forfait de 4m <sup>3</sup> annuel ou de 2m <sup>3</sup> semestriel (facturation dès le premier apport)	2,50 € / kg
	Catégorie 2 et 3	<i>Aérosols pleins ou vides Phytoprotecteurs Produits non identifiés Autres déchets toxiques Réactifs de laboratoire</i>		5,00 € / kg
	Catégorie 4	<i>Batteries Cartouches d'encre Huiles de vidange Huiles de friture Piles Ampoules/Néons Radiographies</i>	Gratuit	